



	Mouvement		
	CPAIEN	DIRECTION	ADJOINT
Ancienneté Générale de Service (AGS)	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1 pt par an + 1/12ème pt par mois 1/30ème par jour	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1 pt par an + 1/12ème pt par mois 1/30ème par jour	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1 pt par an + 1/12ème pt par mois 1/30ème par jour
Echelon	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1er : 80 7è : 125 HORS CLASSE : 140 2è : 80 8è : 130 CE : 140 3è : 80 9è : 140 4è : 90 10è : 140 5è : 100 11è : 140 6è : 115	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1er : 80 7è : 125 HORS CLASSE : 140 2è : 80 8è : 130 CE : 140 3è : 80 9è : 140 4è : 90 10è : 140 5è : 100 11è : 140 6è : 115	Au 01/09 de l'année scolaire en cours 1er : 80 7è : 125 HORS CLASSE : 140 2è : 80 8è : 130 CE : 140 3è : 80 9è : 140 4è : 90 10è : 140 5è : 100 11è : 140 6è : 115
BONUS	60 points - priorité médicale - rapprochement de conjoint - rapprochement de résidence de l'enfant (parents séparés)	60 points - priorité médicale - rapprochement de conjoint - rapprochement de résidence de l'enfant (parents séparés)	60 points - priorité médicale - rapprochement de conjoint - rapprochement de résidence de l'enfant (parents séparés)
ATTRIBUTION DE POINTS DE BONUS	GR II : Agents en fonction Iles éloignées (voir annexe I) (1 pt par année Maximum 6 pts) GR III : Agents en fonction Autres Iles (voir annexe I) (0,5 pt par année Maximum 5 pts)	GR II : Agents en fonction Iles éloignées (voir annexe I) (1 pt par année Maximum 6 pts) GR III : Agents en fonction Autres Iles (voir annexe I) (0,5 pt par année Maximum 5 pts)	GR II : Agents en fonction Iles éloignées (voir annexe I) (1 pt par année Maximum 6 pts) GR III : Agents en fonction Autres Iles (voir annexe I) (0,5 pt par année Maximum 5 pts)
ZONAGE	Sans possibilité de cumul	Sans possibilité de cumul	Sans possibilité de cumul
GEOGRAPHIQUE			
DISCRIMINANTS			
EN CAS D'EGALITE	1) Mode d'entrée Externe Interne Intégration 2) Diplôme professionnel obtention des diplômes CAFIMF-CAEAA-CAFIPEMF-CAAPSAIS-CAPASH-CAEI-PSY)		

APPLICATION DE LA FOURCHETTE Pour les postes de direction par INTERIM ou ATP sur lesquels ont été nommés pour la durée de l'année scolaire en cours, un enseignant inscrit sur liste d'aptitude, l'avis de la CAPL sera prononcé à l'intérieur de la fourchette laissée à sa libre appréciation, déterminée au cours de ses réunions



CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

16 DEC. 2020